



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

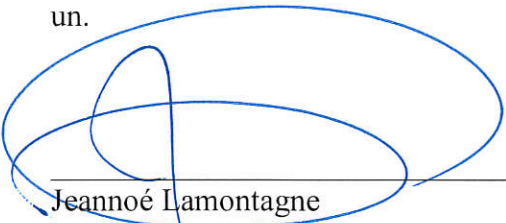
AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 426-2021 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 219 511 \$ POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT ET D'INSTALLATION DES ENSEIGNES MUNICIPALES

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quatorzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

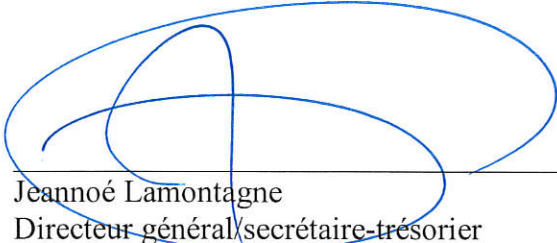


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le quatorzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier